

Image not found or type unknown



Creation micro entreprise en conservant activite salariee

Par **HERVE WADOUX_old**, le **09/12/2007** à **14:48**

Bonjour,
En conservant mon CDI à tps plein, j'envisage de créer une micro-entreprise de service (ingénierie bâtiment).
Recherche N°1 : renseignements sur les charges hors CSG-RDS
Recherche N°2 : possibilité de prendre des commandes avant délivrance siren URSSAF ?
Recherche N°3 : en terme de charges, sont elles forfaitaires l'année 1, merci de ma faire part de votre expérience.